

ANALYSE PSYCHOLOGIQUE DE LA NOTION DE LIBERTÉ

L'adhérence de la pensée aux mots, l'imbrication profonde de la pensée et du langage sont des faits qui ne prêtent plus guère à contestation et qui sont devenus des lieux communs pour tous les psychologues contemporains. Si les faits sont bien reconnus, on est encore très loin, par contre, d'en avoir tiré les conclusions pratiques qui s'imposeraient pourtant dans de nombreux cas et l'on a, semble-t-il, rarement fait l'effort nécessaire pour libérer la pensée des entraves que font peser sur elle des techniques d'expression nées d'un usage incontrôlé et, en fait, grossièrement imparfaites.

C'est là une idée à laquelle nous sommes personnellement attaché¹ et nous voudrions essayer de montrer, en l'appliquant à l'étude de la notion de liberté, le secours que peut apporter à la pensée une critique de ce langage auquel une longue éducation nous a si profondément habitués et qui recèle en lui tant de confusions, tant d'équivoques et la source de tant de malentendus.

La langue française comporte une famille d'une trentaine de mots dérivés des mots latins *liber* et *liberare* :

libérable	libération	libertiner	livrée	délibérant
libéral	libéré	libre	livrer	délibération
libéralement	libérer	librement	livreur	délibéré (n.)
libéralisme	liberté	livrable	délivrance	délibéré (adj.)
libéralité	libertin	livraison	délivrer	délibérément
libérateur	libertinage	livré	délivreur	délibérer ;

¹ Marcel PROT, *Langage et logique. Vers une logique nouvelle*. Chez Hermann, Paris, 1949.

on pourrait encore en citer quelques autres, rarement utilisés ou vieillis.

Si l'on se propose, pour préciser le sens de ces mots, de les définir d'une façon méthodique, aussi rationnelle, aussi logique, aussi satisfaisante que possible, comment procéderons-nous ?

Il paraît, d'une part, indéfendable de définir ces mots indépendamment les uns des autres, sans se préoccuper de leurs relations ; que l'on puisse, à la rigueur, laisser à part certains groupes de la famille dont le sens actuel ne se rattache au concept de liberté que d'une façon lointaine et métaphorique, on peut l'admettre, mais nous ne concevons guère que l'on puisse définir, indépendamment les uns des autres, des mots tels que : libre, liberté, librement, libérer, libérateur, libération, dont les sens sont liés d'une façon certaine.

Il est, d'autre part, nécessaire d'éviter les cercles vicieux et il serait évidemment puéril de définir *libérer* : procéder à une libération, puis *libération* : action de libérer.

La question se pose alors de discerner, dans la famille de mots en cause, celui dont le sens, considéré comme fondamental, sera précisé le premier et par rapport auquel les définitions s'ordonneront ensuite de telle sorte que chacune n'utilise que des mots de la famille qui aient été eux-mêmes antérieurement définis. Tous ces mots dérivent de la racine adjective *libre* ; est-ce là le mot fondamental que nous cherchons ? Rien ne le prouve et rien ne paraît nous empêcher de choisir comme terme fondamental — comme racine logique, dirons-nous — le substantif *liberté* ou l'adverbe *librement*, tout aussi bien que l'adjectif *libre*.

Si nous notons, par ailleurs, que Littré distingue 24 sens du mot *liberté* et 25 sens du mot *libre*, nous sommes conduit à penser que ce sens fondamental peut avoir plusieurs aspects constituant autant d'espèces au sein d'un même genre et il apparaît que nous nous trouvons en face d'une masse confuse de significations multiplement entremêlées par un long usage, en face — il faut bien le dire — d'un énorme écheveau considérablement emmêlé.

Si nous nous attardons, dès lors, à spéculer sur tel ou tel sens du mot liberté, ne sera-ce point comme si nous nous amusions à tirer, au hasard, tantôt sur une boucle, tantôt sur une autre de cet écheveau que nous laisserons, en fin de compte, encore un peu plus embrouillé qu'il ne l'était.

Ne serait-il pas plus honnête, plus raisonnable et plus utile d'essayer de démêler l'écheveau au lieu de jouer avec lui ?

C'est ce que nous nous proposons d'entreprendre.

Pour trouver la racine logique d'un mot, le procédé général consiste à dégager le processus psychologique qui permet de savoir si le mot est appliqué à bon escient. Comment saurons-nous donc si, dans tel ou tel cas, tel être humain est libre ou ne l'est pas ? Il est bien évident que cet être seul peut le dire, car lui seul peut savoir, par introspection, s'il est libre ou s'il est contraint ; ses comportements ne seront, le cas échéant, qu'une expression, peut-être trompeuse d'ailleurs, de ce sentiment intime. Le critère fondamental de la liberté se trouve donc dans une activité consciente ; la racine correspondante doit donc être — logiquement — un verbe neutre.

Or — le cas n'est pas exceptionnel — cette racine logique ne figure pas parmi les 30 mots que nous avons cités et nous sommes obligé de créer un néologisme pour l'exprimer ; ce serait quelque chose comme *librer*, qui voudrait dire : développer l'activité satisfaisant une affection ; le contraire de *librer* serait quelque chose comme *contraindre*, qui signifierait : éprouver une affection sans pouvoir développer l'activité qui la satisfait. C'est dans ce fait psychologique élémentaire, objet d'une expérience introspective, que réside le fondement de la notion de liberté ; la liberté suppose essentiellement une affection : je ne suis pas contraint si, n'ayant pas à boire, je n'ai pas soif ; le moine, enfermé dans sa cellule, est libre s'il n'a pas envie d'en sortir.

La liberté, au regard d'une affection donnée, c'est alors la faculté de *librer* lorsque cette affection apparaît ; être libre, au regard d'une affection, c'est pouvoir satisfaire cette affection,

c'est pouvoir librer ; la libration est l'action de librer ; libérer quelqu'un c'est lui permettre de librer ; le libérateur est celui qui libère ; la libération c'est l'action de libérer ; etc.

Librer, dans ces conditions, apparaît comme un genre dont les différentes espèces nous sont données :

d'une part, par l'analyse des différentes sources de l'affection, des différentes formes selon lesquelles l'affection peut apparaître,

et, d'autre part, par l'analyse des développements selon lesquels l'affection parvient à se résoudre en activités satisfaisantes ou selon lesquels, au contraire, elle s'en trouve empêchée.

Les deux tableaux ci-contre esquissent la double classification qui résume ces analyses ; ils ne constituent qu'une première approximation et ils pourront être complétés ou précisés si des discussions s'ouvrent à leur sujet.

Pour sommaires qu'elles soient, ces classifications paraissent susceptibles d'apporter un peu d'ordre et de clarté dans bien des controverses qui ont pu ou qui pourront encore s'ouvrir à propos de la notion de liberté.

Si l'on désire, par exemple, approfondir et préciser le contenu d'une liberté particulière, il ne sera pas inutile, semble-t-il, d'avoir présente à l'esprit la façon dont se situe la liberté que l'on considère dans l'ensemble des libertés concevables.

Si l'on désire essayer de hiérarchiser certaines libertés et certaines contraintes, il ne sera pas mauvais, non plus, d'en avoir devant les yeux une liste ordonnée et classée.

Si l'on se propose, enfin, de rechercher le moyen d'accroître certaines libertés, on ne peut généralement y parvenir qu'au prix de contraintes nouvelles réduisant certaines autres libertés ; n'est-il pas, là encore, à la fois commode et prudent de rassembler au préalable et de classer les principaux groupes de libertés particulières qui sont contenues dans la notion générale de liberté et qui en constituent la signification.

Nous pensons, quant à nous, que lorsqu'on parle de « la

liberté » sans avoir discerné les diverses espèces de ce genre et sans préciser quelle est celle de ces espèces dont on entend parler, c'est verser volontairement dans l'équivoque et dans la brume métaphysique et aller au-devant de la confusion et du malentendu.

E.-Marcel PROT (Paris).